

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 13.12.2011

Présidence : M. Albert Lambelet, Syndic
Présents : 84
Majorité : 43
Scrutateurs : Mme Chantal Angéloz et M. Jean-Philippe Doutaz

Excusés : Mmes Genevière Beaud Spang, Marie-Thérèse Müller et Catherine Rhême
MM. Louis-Philippe Cardis, François Chenaux, Georges Guex, Claude Müller, Marc Pache et Claude Vaucher.

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et informe que les délibérations seront enregistrées.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.9.80, à savoir :

- l'insertion d'un avis dans la feuille officielle ;
- l'affichage de la convocation au pilier public ;
- l'envoi d'une convocation « tous ménages ».

Au nom du Conseil communal, il propose une modification de l'ordre du jour, soit la suppression du point. 3.2 « Construction d'une buvette sur la place du tennis ». Cette décision est motivée par le fait que ce projet n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie.

M. le Syndic constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 10 mai 2011. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée et est publié sur le site www.corminboeuf.ch.
2. Budget de fonctionnement 2012 ;
3. Budget des investissements :
 - 3.1. Rénovation des courts de tennis et vote du crédit y relatif ;
 - 3.2. Financement du complément d'études de l'avant-projet des Terrasses du Manoir et vote du crédit y relatif ;
 - 3.3. Financement pour l'entretien et la rénovation de divers bâtiments et vote du crédit y relatif ;
4. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 10.05.2011

M. le Syndic informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 10.05.2011 ne sera pas lu. Il a été à disposition des citoyens à l'Administration communale dix jours avant l'Assemblée communale et publié sur le site de la commune.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal.

L'Assemblée communale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 10 mai 2011.

2. Budget de fonctionnement 2012

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, informe que le budget de fonctionnement pour l'année 2012 présente les résultats suivants :

Total des charges	9'381'877.00
Total des recettes	9'366'157.00
Excédent de charges	-15'720.00

Nous constatons une augmentation des charges d'env. Fr. 370'000.--. Cette augmentation est compensée par une augmentation des recettes d'env. Fr. 364'000.-- Le détail sera mentionné dans les chapitres concernés en comparaison du budget de fonctionnement 2011.

I. Analyse par dicastère

Nous vous proposons un aperçu de la part de chaque dicastère en termes de charges et de produits :

Désignation	Budget 2012	
	Charges	Produits
Administration	710'466.00	80'680.00
Ordre public	206'944.00	34'200.00
Enseignement	2'869'755.00	101'920.00
Culte, culture et loisirs	351'319.00	20'000.00
Santé	723'113.00	12'000.00
Affaires sociales	1'184'085.00	104'100.00
Transports et comm.	1'088'199.00	185'660.00
Aménagement / environnement	737'947.00	620'000.00
Economie	49'481.00	
Finances et impôts	1'460'568.00	8'207'607.00
TOTAL	9'381'877.0	9'366'157.00

0. Administration

Par rapport au budget 2011, ce chapitre enregistre une augmentation des charges de Fr. 49'541.--. Cette augmentation est provoquée par l'adaptation des indemnités des membres du Conseil communal et l'indexation salariale du personnel.

1. Ordre public

On constate dans ce chapitre que les dépenses et les recettes sont pratiquement identiques aux chiffres du budget 2011.

2. Enseignement

Nous enregistrons une augmentation de charges nettes de Fr. 87'745.--. Les raisons principales sont les suivantes :

- a) Augmentation des charges liées de l'école enfantine pour Fr. 12'500.--

- b) Engagement d'un employé à 50% pour la conciergerie (et 50% pour l'édilité) pour environ Fr. 60'000.-- avec les charges
- c) La commune prend à sa charge les frais historiquement payés par les rentrées du loto pour environ Fr. 10'000.--
- d) On fait apparaître la participation des parents aux différents frais (camp de ski, courses d'école, spectacles, etc...) alors qu'auparavant cette participation était déduite des charges au poste 21.366.

3. Culte, culture et loisirs

Ce chapitre enregistre une augmentation de charges de Fr. 10'949.--.

4. Santé

L'augmentation des charges de Fr. 32'305.-- se répartit entre Bertigny 3, le services des ambulances et les homes.

5. Affaires sociales

L'augmentation du nombre d'élèves fréquentant l'accueil extrascolaire nécessite du personnel formé supplémentaire. D'autre part, les frais d'assistance augmentent de Fr. 12'000.--.

6. Transports et communication

L'augmentation des charges de ce dicastère est due pour les 3/4 à l'engagement de 1,5 équivalent plein temps pour remplacer 1 équivalent plein temps en arrêt maladie (compensée en partie par les indemnités journalières) et pour le quart restant aux charges liées à la mobilité.

7. Aménagement et environnement

Ce chapitre enregistre une diminution de charges de Fr. 36'881.-- . Cette dernière est expliquée par une diminution de notre participation aux frais de fonctionnement de la STEP.

8. Economie

Nous enregistrons une augmentation des charges de Fr. 9'490.00 répartie entre notre participation à la corporation forestière (pour 2/3) et la promotion économique de l'agglomération.

9. Finances et impôts

Le chapitre des finances enregistre une augmentation de recettes de Fr. 275'516.--. Les principales raisons sont les suivantes :

No	Comptes	Explications
90.400.0	Impôt sur le revenu	Fr. 160'000.00 ce montant budgété a été calculé sur la base des données du Service cantonal des contributions, du rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (année 2009), corrigé par nos propres évaluations sur la base des facturations d'impôts établies jusqu'au mois d'octobre 2010 et de l'évolution prévisible de la population.
90.400.1	Impôt sur la	Fr. 35'000.00 ce montant est calculé sur les mêmes bases

	fortune	que l'impôt sur le revenu.
90.400.2	Impôt à la source	-Fr. 13'500.00
90.401.0	Impôt bénéfice	+ Fr. 31'000.00
90.402.0	Contribution immobilière	+ Fr. 17'000.00
90.441.0	Impôt sur les véhicules	+Fr.20'000.00, selon les calculs établis par l'ONC et l'augmentation des véhicules.
940.322	Intérêts	+ Fr. 4'000.00
940.330	Amortissements	-Fr. 24'000.00
930.362.0 0	Pot commun de la péréquation	+Fr. 7'531.00 augmentation de notre participation à la péréquation des ressources.
930.462.0 1	Péréquation des besoins	Fr. 32'547.00 augmentation de la recette provenant de la péréquation des besoins.

M. Michel Broch, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière « Lors de sa dernière séance du 9 novembre 2011, la Commission financière a examiné en présence de Mme Nobs, Conseillère communale, le budget de fonctionnement 2012. A l'unanimité des membres, la Commission recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget présenté qui se solde par un excédent de charges de Fr. 15'720.--«.

M. Albert Joye demande pourquoi le poste « 30.365.7- participation à la délégation culturelle est toujours dans le budget.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que cette participation n'est pas liée aux dépenses de l'Agglomération. Il s'agit des frais administratifs de Coriolis Infrastructures répartis entre la Ville de Fribourg et les communes membres de Coriolis. Ce poste est encore d'actualité puisque les travaux ne sont pas terminés. La participation de notre commune pour l'exercice 2012 sera d'environ Fr. 3'000.-- (lors de l'établissement du budget, nous n'avions pas encore eu les renseignements, c'est pourquoi nous avons prévu le même montant que le budget 2011). Dès 2013, ce poste devrait définitivement être supprimé.

Mme Patricia Perroud demande pourquoi il a été décidé de supprimer le loto des écoles puisque les enfants aimaient y participer.

Mme Isabelle Bussey répond que la commission scolaire a pris cette décision en raison des résultats toujours plus bas. Elle dit qu'il n'a pas été tenu compte de la satisfaction des enfants à participer à cette manifestation.

Au vote, l'Assemblée communale approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement 2012.

3. Budget des investissements 2012

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale, présente le budget des investissements pour l'année 2012 qui comprend 3 parties :

1. Les investissements dont les objets ont déjà été votés lors d'assemblées précédentes :

Infrastructures culturelles de Coriolis	270'000.00	
Vente de terrain zone centre		2'000'000.00

2. Les investissements dont les objets doivent être votés lors de l'assemblée du 13 décembre 2011 :

Rénovation des courts de tennis	350'000.00	
Crédit d'étude pour l'avant-projet des Terrasses du Manoir	40'000.00	
Entretien et rénovation des bâtiments	125'000.00	

3. Les investissements dont les objets seront votés ultérieurement :

Construction d'une centrale de chauffage	1'000'000.00	
Construction d'une buvette	350'000.00	
Aménagement d'un couvert au centre sportif	45'000.00	
Agrandissement du Manoir	960'000.00	
Chemins pédestres	30'000.00	
Réfection du réseau routier	50'000.00	
Modération de trafic	100'000.00	
Installation éclairage public	150'000.00	
Achat de véhicules	100'000.00	
Construction de conduites eau potable	50'000.00	30'000.00
Frais d'étude pour exécution du PGEE	50'000.00	60'000.00
Réfection des collecteurs selon PGEE	500'000.00	
Participation entreprise endiguement du Tiguelet	40'000.00	
PAD du Champ de la Croix	200'000.00	

4. Récapitulation

	DEPENSES 2011	RECETTES 2011
Investissements bruts	4'410'000.00	2'090'000.00
Investissements nets	2'320'000.00	

3.1 Rénovation de 2 courts de tennis et construction d'un troisième court

M. Dominique Rhême, Conseiller communal, présente ce projet en précisant que ces installations, construites en 1994, sont régulièrement entretenues mais leur état nécessite désormais une rénovation lourde. En effet, la durée de vie de ces équipements est généralement de 15 ans et il est donc temps d'agir pour ne pas compromettre la pérennité de l'installation.

La commune de Corminboeuf, propriétaire de l'objet, s'est engagée par convention à réaliser cet entretien. Profitant de cette occasion, le comité du TC Verdilloud a soumis une requête afin de réaliser un troisième court, objet déjà prévu lors du projet initial, mais non réalisé. Cette demande de construction d'un terrain de tennis supplémentaire est argumentée par un nombre croissant d'adhérents au TC Verdilloud. Avec l'arrivée à Corminboeuf de nouvelles familles durant les prochaines années, le TCV ne pourra plus répondre à la demande car les deux terrains actuels sont d'ores et déjà saturés, limitant souvent les possibilités de jeu pour les membres.

Le Conseil communal a analysé ces deux demandes et a accepté de vous présenter cette demande de crédit d'investissement pour la rénovation des 2 courts actuels et la construction d'un 3^{ème} court pour un montant total de Fr. 357'000.--.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale un crédit d'investissement de Fr. 357'000.-- pour le financement de ces travaux. Ce dernier sera assuré par un emprunt de Fr. 350'000.-- et le solde sera financé par les liquidités courantes. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 7'150.-- pour les intérêts, auquel il faut ajouter l'amortissement de 15%.

M. Michel Broch, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière « A l'unanimité, les membres de la Commission recommandent à l'Assemblée communale d'accepter le crédit demandé ».

M. Pierre-Alain Mettraux soutient le projet en raison de la forte augmentation de l'effectif des membres qui s'élève à ce jour à 150 dont 80 % domiciliés à Corminboeuf, 10% à Avry, 3% à Chésopelloz.

Mme Pascale Michel Bochud demande pourquoi le projet n'a pas fait l'objet de deux dossiers séparés.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que le fait de séparer la rénovation des courts actuels et la construction d'un nouveau court aurait provoqué des frais supplémentaires. Il précise que le club de tennis paie un loyer annuel de Fr. 3'000.-.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité moins 2 abstentions, le crédit d'investissement de Fr. 357'000.--.

3.2 Crédit d'étude pour l'avant-projet des Terrasses du Manoir et vote du crédit y relatif

Mme Renate Mesnil, Conseillère communale, informe que le 15 novembre 1989, les communes de Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot ainsi que la paroisse de Givisiez - Granges-Paccot décident de constituer ensemble la Fondation Le Manoir. Home simple entre 1990 et 1994, il devient médicalisé à partir du 1^{er} janvier 1995. La résidence Le Manoir a fêté sa 20^{ème} année d'activité. Elle accueille une cinquantaine de résidents, des personnes âgées provenant essentiellement des communes de la Fondation, du bassin de la Sonnaz et de Fribourg.

L'agrandissement du home comprend un centre de courts et longs séjours, un accueil et des infrastructures, des appartements protégés, une unité mobile de soins, un espace santé et de rencontre. Les étapes suivantes possibles sont des foyers de jour, des foyers de nuit et une unité psycho-gériatrique légère.

Ce projet a fait l'objet d'une consultation populaire. Sur 775 personnes questionnées, 410 ont répondu.

L'implantation prévoit :

- Niveau Rez : l'agrandissement de la résidence Le Manoir
- Niveau – 1 : la création d'un centre de courts et longs séjours
- Niveau – 2 : la construction d'appartements protégés.

Le calendrier des opérations :

1. 2009 : projet de faisabilité avec 3 bureaux d'architectes, choix de la solution appropriée ;
2. 2010 : demande de reconnaissance de lits supplémentaires, constitution des groupes de travail ;
3. 2011 : finalisation de la planification, avant-projet, demande de crédit d'étude, appel d'offres ;
4. 2012 : étude définitive, demande de crédit d'investissement, réalisation des travaux pour une mise en service en 2015.

M. Albert Lambelet, Syndic informe que la propriété du Manoir comprend 12'000 m² permettant le développement d'un tel projet. Sa situation centrale et proche des Transports publics, est également un atout. Des synergies avec d'autres institutions peuvent aussi être réalisées.

Sous la dénomination « Les terrasses du Manoir », le projet comprend trois axes principaux :

- L'agrandissement de l'EMS, au niveau rez
- La réalisation d'un centre de courts séjours de 10 à 15 lits, liés à une extension de 5 à 10 lits pour les longs séjours
- La construction de 10 appartements protégés, modulaires et réversibles en chambres

Du point de vue financier, l'avant-projet est estimé à 16 millions de francs, comprenant :

- CHF 6 millions pour l'agrandissement de l'EMS, dont le service de la dette (int+amort) sera pris en charge par la Codems
- CHF 5 millions pour le centre de courts et longs séjours dont le service de la dette (int+amort) sera pris en charge par la Codems
- CHF 5 millions pour les appartements protégés, le revenu des locations devant autofinancer le projet.

Il appartient à la Fondation le Manoir d'étudier le projet, en respectant le principe des marchés publics. Pour financer la participation de la commune de Corminboeuf à la pré-étude de ce projet, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale un crédit de Fr. 40'000.-- à financer par des capitaux disponibles. Avec l'accord de la commission financière, le Conseil communal a déjà engagé cette somme pour l'établissement de l'avant-projet.

Le Conseil communal vous sollicitera lors de l'Assemblée du printemps 2012 pour un crédit complémentaire de CHF 210'000.-- permettant de finaliser l'étude.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit d'un montant de CHF 40'000.-- afin de financer le projet de « pré-étude » des « Terrasses du Manoir ».

M. Michel Broch, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière « A l'unanimité, les membres de la Commission recommandent à l'Assemblée communale d'accepter le crédit demandé ».

A M. Olivier Spang, M. Albert Lambelet, Syndic, confirme que l'investissement global présente un montant de Fr. 16 millions, dont 25 % à la charge de la Commune de Corminboeuf et les frais financés sont assurés par la CODEMS.

M. Jean-Marc Kuhn demande si la paroisse de Givisiez-Granges-Paccot participera à cet investissement.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que la Paroisse n'a pas encore pris de décision. Si elle accepte de participer à ce projet, la participation des communes sera abaissée.

M. André Ackermann recommande à l'Assemblée d'accepter ce crédit pour éviter que d'autres communes profite du besoin de lits dans le district de la Sarine.

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le crédit d'investissement de Fr. 40'000.--.

3.4 Financement pour divers travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments et vote du crédit y relatif

M. André Bruderer, Conseiller communal, informe que le Conseil communal a procédé à une inspection des locaux des bâtiments scolaires et des autres bâtiments communaux n'ayant pas fait l'objet de travaux dans le cadre des transformations des bâtiments réalisés en 2010 et 2011. Il a relevé que les travaux d'entretien étaient nécessaires dans les locaux suivants :

	Montant
Halle de gymnastique : révision des douches	Fr. 22'000.00
Bâtiment administratif : remplacement larmier et virevent	Fr. 22'000.00
Halle, buvette, anciennes salles de classe: travaux de peinture	Fr. 46'000.00
Bâtiment édilitaire : réfection du sol	Fr. 20'000.00
Place devant l'école : pose de bacs à plantes	Fr. 10'000.00
Chapelle ; divers travaux côté entrée	Fr. 5'000.00
TOTAL	Fr. 125'000.00

Pour financer ces divers travaux, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale un crédit de Fr. 125'000.-- à financer par un emprunt. Les frais financiers annuels s'élèveront à env. Fr. 2'500.-- pour les intérêts, auquel il faut ajouter l'amortissement de 3 %.

M. Michel Broch, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière « A l'unanimité, les membres de la Commission recommandent à l'Assemblée communale d'accepter le crédit demandé ».

Au vote, l'Assemblée communale accepte, à l'unanimité, le crédit d'investissement de Fr. 125'000.--.

Divers

M. Albert Joye, tenant compte de la loi sur l'information, demande au Conseil communal d'établir le bulletin d'information avec tous les renseignements comme cela a été fait au début de chaque législature.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que ce bulletin sera établi au début de l'année 2012.

M. André Doutaz se demande pourquoi les entreprises donnent régulièrement des travaux à la sous-traitance. Lors de l'attribution des mandats, il y aurait lieu de demander à l'entreprise adjudicatrice de s'engager à ne pas faire de la sous-traitance.

M. Albert Lambelet, Syndic, répond que nous devons favoriser les entreprises locales. Toutefois, nous devons respecter les conditions du marché public.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie le personnel communal, les membres des commissions, le corps enseignant, le corps des sapeurs-pompiers et ses collègues du Conseil communal. Au nom du Conseil communal, il souhaite un heureux Noël 2011 et ses vœux de joie, de réussite et de plaisir pour l'année 2012.

Il invite les participants à partager le verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 20.57 heures

Le Syndic :

Le Secrétaire :

